

ÉLECTRICITE DE STRASBOURG

Société Anonyme au capital de 71 693 860€
 Siège social : 26, boulevard du Président Wilson 67932 STRASBOURG Cedex 9
 558 501 912 RCS STRASBOURG
www.es-groupe.fr

RAPPORT FINANCIER DU 1^{ER} SEMESTRE 2014

I Comptes Consolidés Condensés

Le Conseil d'administration réuni ce jour 28 août 2014 a arrêté les comptes semestriels consolidés du Groupe Électricité de Strasbourg.

Les comptes consolidés du Groupe ÉS au 30/06/2014 sont fortement impactés par le climat très doux du premier semestre 2014. La comparaison traditionnelle avec le premier semestre de l'année précédente, qui fut au contraire particulièrement froid, amplifie la variation à la baisse des différents soldes de gestion en dépit d'une bonne maîtrise des charges opérationnelles.

Les éléments clefs des comptes consolidés du Groupe ÉS s'établissent au 30/06/2014 comme suit, en normes IFRS :

En M€	30 juin 2013 Réal	30 juin 2014 Réal	Variation Juin 2014/2013 En %
Chiffre d'affaires	446,1	482,3	8,1
Résultat opérationnel courant (1)	63,6	45,8	-28,1
Résultat opérationnel	63,4	44,9	-29,1
Résultat net part du Groupe	38,8	26,4	-32,0
Résultat net courant	39,0	26,9	-30,9

(1) Le résultat opérationnel courant est présenté conformément à la recommandation 2009-R-03 du Conseil National de Comptabilité (CNC).

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 482,3 M€ en augmentation de 8,1 % par rapport au 1er semestre 2013. Cette hausse résulte de deux effets contraires :

- le premier tient à la mise en œuvre au 01/01/2014 de contrats de ventes d'électricité à certains gestionnaires de réseaux afin de leur permettre de sourcer leurs pertes réseaux pour un montant total de 81,9 M€.
- le second résulte des conditions climatiques sur la période, plus clémentes que celles du premier semestre 2013, ce qui a entraîné une baisse des ventes d'électricité et de gaz.

Il en ressort un résultat opérationnel de 44,9 M€, en baisse de 18,5 M€ par rapport au précédent semestre dont un montant de 17,7 M€ imputable aux effets climatiques. Le résultat net part du Groupe ÉS s'élève à 26,4 M€, en retrait de 12,4 M€ en raison principalement des effets climatiques et de la hausse du taux d'impôts sur les sociétés.

S'agissant des perspectives du second semestre, elles s'inscrivent dans un climat concurrentiel agressif, avec un contexte économique d'ensemble peu favorable qui pèse sur les ventes d'énergie aux entreprises.

Le Groupe ÉS a mis en œuvre un programme d'amélioration de son BFR dont les premiers bénéfices seront dégagés en fin d'année 2014.

II Rapport semestriel d'activité

II – 1 Évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et incidence sur les comptes

Le Groupe ÉS confirme son positionnement d'énergéticien local organisé autour de ses trois métiers : distribution d'électricité, commercialisation de gaz et d'électricité et services énergétiques.

ÉS Énergies Strasbourg, conserve ses parts de marché, dans un environnement concurrentiel agressif, auprès des clients en électricité ayant déjà fait valoir leur éligibilité, du fait de la compétitivité de ses offres et de la proximité de sa relation commerciale.

ÉS Énergies Strasbourg se prépare activement à la fin des tarifs réglementés (fin 2015 pour les clients électricité au tarif vert et jaune et pour les clients gaz de plus de 30 MWh mais fin 2014 pour les clients gaz consommant plus de 200 MWh).

ESR, le gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité du Groupe ÉS, maintient sa performance opérationnelle, avec un haut niveau de qualité de fourniture, le temps de coupure moyen vu par un client s'établit à 3mn45s à fin juin 2014.

Écotral, la filiale du Groupe ÉS spécialisée dans les services énergétiques, a finalisé la mise en service d'une chaufferie par pompe à chaleur au sein de l'écoquartier Cronembourg, dans la périphérie de Strasbourg.

Écotral a réhabilité aux normes des bâtiments basse consommation (BBC) un immeuble de bureaux propriété d'Électricité de Strasbourg, dénommé Espace Vauban. Le Groupe ÉS l'a mis en service au premier semestre et a décidé de le céder avant la fin de l'année 2014. Cette réalisation démontre la compétence d'Écotral dans le domaine de la rénovation.

La société **ÉCOGI** (Exploitation de la Chaleur d'Origine Géothermale pour l'Industrie), créée en 2011 en partenariat avec la société Roquette Frères et la Caisse des Dépôts pour construire et exploiter une centrale de géothermie, a lancé les travaux de forage du deuxième puits nécessaire au projet.

Par ailleurs, Électricité de Strasbourg a acquis le permis de recherche dit «Hangenbieten» à l'ouest de Strasbourg, en vue d'engager des études visant à explorer le potentiel géothermique de la zone considérée.

II – 2 Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice

Par décision du 11 avril 2014, le Conseil d'État a annulé partiellement les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour la période du 23 juillet 2012 au 31 juillet 2013. Il a en effet jugé que le niveau de la hausse des tarifs jaune et bleu pour la période était insuffisant, d'une part pour couvrir les coûts de production d'électricité d'EDF, et d'autre part compte tenu de l'objectif d'assurer la convergence tarifaire voulue par le législateur avec les prix de fourniture de l'électricité distribuée à un tarif de marché d'ici le 31 décembre 2015.

Le Conseil d'État a enjoint les ministres concernés de prendre dans les deux mois un nouvel arrêté rétroactif conforme aux principes posés par sa décision. Afin de répondre à cette injonction, un projet d'arrêté a été soumis au Conseil supérieur de l'énergie (CSE) et à la CRE.

Le TURPE «distribution», suite à la hausse de 3,6 % du 1^{er} janvier 2014, connaîtra une baisse de 1,3 % au 1^{er} août 2014.

II – 3 Transactions entre parties liées qui ont eu lieu durant les six premiers mois de l'exercice et qui ont influé sur la situation d'Électricité de Strasbourg au cours du semestre

Le Groupe ÉS, selon les termes de la réglementation en vigueur, doit acheter l'énergie destinée à l'alimentation des clients aux tarifs réglementés auprès d'EDF selon un tarif spécifique dit tarif de cession qui s'applique à toutes les Entreprises Locales de Distribution. Les transactions relatives à cette fourniture ont représenté un montant total de 110,1 M€ au cours du premier semestre 2014.

La loi NOME a modifié le contexte législatif et réglementaire français en supprimant le TRTAM, et en mettant en place, à compter du 1^{er} juillet 2011, l'Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique (ARENH) pour tous les fournisseurs de clients en France, dont ÉS Énergies Strasbourg.

Au cours du premier semestre 2014, les transactions réalisées par ÉS Énergies Strasbourg avec EDF au titre de l'ARENH ont représenté 91,6 M€.

III Déclaration des personnes physiques qui assurent la responsabilité du rapport financier semestriel

M. Bruno Fyot, Directeur Général et Mme Birgit Fratzke-Weiss, Directrice Générale Déléguée, certifient qu'à leur connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation d'Électricité de Strasbourg et qu'enfin le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'AMF.

Groupe **ÉS**

Comptes consolidés semestriels 2014

✓ **États financiers**

✓ **Notes aux états financiers consolidés**

✓ Informations générales et présentation des méthodes comptables et bases d'évaluation utilisées

- Note 1 : Faits marquants du premier semestre
- Note 2 : Évolutions réglementaires et tarifaires
- Note 3 : Principes généraux et normes comptables
- Note 4 : Périmètre de consolidation
- Note 5 : Information sectorielle
- Note 6 : Saisonnalité de l'activité

✓ Notes explicatives aux comptes consolidés

- Note 7 : Produits des activités ordinaires
- Note 8 : Achats et variations de stocks
- Note 9 : Dépréciations nettes
- Note 10 : Autres produits et charges d'exploitation
- Note 11 : Autres produits et charges opérationnels
- Note 12 : Coût de l'endettement financier net
- Note 13 : Charge d'impôt sur le résultat
- Note 14 : Goodwill
- Note 15 : Ensemble des immobilisations corporelles
- Note 16 : Autres actifs financiers non courants
- Note 17 : Actifs financiers courants
- Note 18 : Actifs détenus en vue de leur vente
- Note 19 : Capital émis
- Note 20 : Passifs spécifiques des concessions
- Note 21 : Provisions
- Note 22 : Passifs financiers
- Note 23 : Tableau des flux de trésorerie
- Note 24 : Autres engagements
- Note 25 : Transactions entre parties liées
- Note 26 : Information sectorielle

✓ **Événements postérieurs à la clôture**

Compte de résultat consolidé

en K€

	Notes	30.06.2014	30.06.2013
Chiffre d'affaires		482 327	446 052
Autres produits de l'activité		32 497	27 138
Produits des activités ordinaires	7	514 824	473 190
Achats et variations de stocks	8	-371 694	-313 529
Charges externes		-13 803	-13 241
Impôts, taxes et versements assimilés		-10 220	-9 560
Frais de personnel		-47 443	-47 483
Amortissements		-22 848	-21 978
Dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations en concession		-231	793
Dépréciations nettes	9	1 040	-637
Variation de stocks de produits encours et de produits finis		188	-46
Autres produits et charges d'exploitation	10	-4 055	-3 898
Résultat opérationnel courant		45 758	63 611
Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Énergie		0	10
Autres produits et charges opérationnels	11	-838	-264
Résultat opérationnel		44 920	63 357
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1 591	1 456
Coût de l'endettement financier brut		-116	-68
Coût de l'endettement financier net	12	1 475	1 388
Autres produits financiers		214	208
Autres charges financières		-1 893	-1 998
Résultat financier		-204	-402
Charge d'impôt sur le résultat	13	-18 017	-23 703
Quote-part dans le résultat net des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		-308	-454
Résultat de l'ensemble consolidé		26 391	38 798
dont résultat net part des minoritaires		3	4
dont résultat net part du Groupe		26 388	38 794

Résultat par action

Résultat de base par action		3,68	5,41
Résultat dilué par action		3,68	5,41

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	en K€	
	30.06.2014	30.06.2013
Résultat net consolidé	26 391	38 798
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	255	470
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente transférée en résultat		
Variations de juste valeur des instruments financiers de couverture		
Variations de juste valeur des instruments financiers de couverture transférées en résultat		
Différences de conversion		
Impôts différés	-88	-162
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables en résultat	+167	+308
Variations des pertes et gains actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi	-4 108	+1 408
Impôts différés	+1 415	-485
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	-2 693	+923
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-2 526	+ 1 231
Résultat net et gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	23 865	40 029
dont part des minoritaires	3	4
dont part du Groupe	23 862	40 025

Pour une meilleure lisibilité des données, le tableau ne présente pas d'information pour la part relative aux entreprises associées pour chacune de ces deux natures de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres car aucun chiffre n'est à mentionner.

Bilan consolidé

en K€

ACTIF	Notes	30.06.2014	31.12.2013
Goodwill	14	90 738	90 738
Immobilisations incorporelles		60 276	60 885
Immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité	15.1	698 124	700 100
Autres immobilisations corporelles du domaine propre	15.3	5 730	4 961
Immeubles de placement	15.4	42 081	52 121
Titres mis en équivalence		14 171	14 603
Autres actifs financiers non courants	16	8 772	8 869
Autres actifs non courants		7 488	7 468
Impôt différé actif		35 558	33 763
Total des actifs non courants		962 938	973 508
Stocks		8 565	6 857
Créances clients et autres débiteurs		192 743	241 389
Créance d'impôt à recouvrer		5 564	2 659
Actifs financiers courants	17	93 476	208 341
Trésorerie et équivalents de trésorerie		136 474	60 233
Total des actifs courants		436 822	519 479
Actifs détenus en vue de leur vente	18	8 895	
TOTAL DE L'ACTIF		1 408 655	1 492 987

PASSIF	Notes	30.06.2014	31.12.2013
Capital émis	19	71 694	71 694
Primes		9 713	9 713
Réserves		177 004	157 501
Résultat		26 388	70 781
Total des capitaux propres part du Groupe		284 799	309 689
Intérêts minoritaires		599	615
Total des capitaux propres de l'ensemble		285 398	310 304
Passifs spécifiques des concessions sur biens existants	20	239 041	239 650
Passifs spécifiques des concessions sur biens à renouveler	20	498 603	496 431
Provisions	21	112 561	108 063
Passifs financiers non courants	22	10 933	10 287
Autres passifs non courants		4 163	3 853
Impôts différés passif		26 076	26 463
Total des passifs non courants		891 377	884 747
Provisions	21	10 680	12 311
Passifs financiers courants	22	305	520
Fournisseurs et autres créditeurs		217 580	277 184
Impôts à payer		3 315	7 921
Total des passifs courants		231 880	297 936
TOTAL DU PASSIF		1 408 655	1 492 987

Tableau de flux de trésorerie

en K€

	30.06.2014	30.06.2013
Résultat net consolidé	26 391	38 798
Dotations nettes aux amortissements et provisions	21 916	22 368
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	0	0
Autres produits et charges calculés	0	0
Plus et moins-values de cession	856	264
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	307	454
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net d'impôt	49 470	61 884
Coût de l'endettement financier net	-1 475	-1 388
Charge d'impôt (y compris impôt différé)	17 944	23 630
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net d'impôt (A)	65 939	84 126
Impôts versés (B)	-18 872	-25 108
Détail de la variation du BFR lié à l'activité :		
Variation de stock	-1 708	3 176
Variation des créances d'exploitation	57 323	67 417
Variation des dettes d'exploitation	-69 297	-64 836
Variation de la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE)	9 571	13 813
Variation des autres créditeurs et débiteurs	-4 322	7 657
Variation du BFR lié à l'activité (C)	-8 433	27 228
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)	38 634	86 246
Décaissement / acquisition immobilisations incorporelles	-6 210	-2 791
Décaissement / acquisition immobilisations corporelles	-28 725	-27 563
Encaissement / cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	148	913
Subventions d'investissement encaissées – droits des concédants	1 348	910
Encaissement / décaissement placements effectués auprès d'EDF	94 971	-39 888
Décaissement / acquisition actifs financiers	-146	-119
Encaissement / cession actifs financiers	23 600	251
Incidence des variations de périmètre (acquisitions de filiales)	0	0
Incidence des variations de périmètre (cessions de filiales)	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	84 986	-68 287
Augmentation de capital ou apports	0	0
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-48 752	-40 149
Dividendes versés aux minoritaires	-19	-25
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	124	71
Intérêts financiers nets versés	1 475	1 388
Encaissement d'emprunts, d'avances s/consommation, de dettes diverses	357	246
Remboursement d'emprunts, d'avances s/consommation, de dettes diverses	-564	-1 624
Flux net trésorerie lié aux opérations de financement (F)	-47 379	-40 093
Incidence des variations des cours des devises (G)	0	0
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)	76 241	-22 134
Variation de trésorerie nette suivant détail fourni en note 23	-18 787	17 906
Trésorerie à l'ouverture	240 232	240 166
Trésorerie à la clôture	221 445	258 072

Variations des capitaux propres consolidés

en K€

Notes	Part du Groupe							Capitaux propres Part Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : instruments financiers (nets d'impôts)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : gains et pertes actuariels (nets d'impôts)	Capitaux propres Part Groupe		
Capitaux propres au 31 décembre 2013 publiés	71 694	14 218	0	239 419	1 243	-16 885	309 689	615	310 304
Changement de méthode							0		0
Capitaux propres retraités au 1er janvier 2014	71 694	14 218	0	239 419	1 243	-16 885	309 689	615	310 304
Opérations sur capital									
Opérations sur titres auto-détenus									
Dividendes distribués (1)				-48 752			-48 752	-19	-48 771
Résultat net de l'exercice				26 388			26 388	3	26 391
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					167	-2 693	-2 526		-2 526
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	26 388	167	-2 693	23 862	3	23 865
Variations de périmètre									
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle							0		0
Autres variations							0		0
Capitaux propres au 30 juin 2014	71 694	14 218	0	217 055	1 410	-19 578	284 799	599	285 398

(1) Électricité de Strasbourg a versé un dividende de 6,80€ par action, soit un montant total distribué de 48 752K€.

Notes	Part du Groupe							Capitaux propres Part Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : instruments financiers (nets d'impôts)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : gains et pertes actuariels (nets d'impôts)	Capitaux propres Part Groupe		
Capitaux propres au 31 décembre 2012 publiés	71 694	14 204	0	206 402	935	-20 504	272 731	621	273 352
Retraitement effectué en 2013 : changement de méthode IAS 19 révisée				2 207		503	2 710		2 710
Capitaux propres retraités au 1er janvier 2013	71 694	14 204	0	208 609	935	-20 001	275 441	621	276 062
Opérations sur capital									
Opérations sur titres auto-détenus									
Dividendes distribués (1)				-40 149			-40 149	-25	-40 174
Résultat net de l'exercice				38 794			38 794	4	38 798
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					308	924	1 232		1 232
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	38 794	308	924	40 026	4	40 030
Variations de périmètre									
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle				160			160	2	162
Autres variations		14		-14			0		0
Capitaux propres au 30 juin 2013	71 694	14 218	0	207 400	1 243	-19 077	275 478	602	276 080

(1) Électricité de Strasbourg a versé un dividende de 5,60€ par action, soit un montant total distribué de 40 149K€.

✓ Informations générales et présentation des méthodes comptables et bases d'évaluation utilisées

Électricité de Strasbourg est une société anonyme de droit français, domiciliée en France.

Les méthodes comptables et les bases d'évaluation appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Concernant le référentiel comptable, la présentation des états financiers au 30 juin 2014 a été revue conformément à la recommandation 2013-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) qui annule et remplace la recommandation 2009-R-03 du Conseil National de la Comptabilité (CNC). Les principaux états concernés par des modifications de présentation sont le tableau de flux de trésorerie qui retient l'approche à partir du résultat net consolidé et le tableau de variations des capitaux propres.

Note 1 : Faits marquants du premier semestre 2014

1.1. Activité du Groupe ÉS

A l'issue du premier semestre 2014, le chiffre d'affaires est en augmentation par rapport à celui mesuré à la fin du premier semestre 2013. La mise en œuvre au 1er janvier 2014 d'un contrat de ventes d'électricité à certains gestionnaires de réseaux afin de leur permettre de sourcer leurs pertes a largement contribué à l'augmentation du chiffre d'affaires. Néanmoins, au cours du semestre écoulé, les conditions climatiques ont été plus clémentes que les normales saisonnières, et beaucoup plus douces que celles du premier semestre 2013, ce qui a entraîné une baisse des ventes d'électricité et de gaz. Par ailleurs, hors impact climatique, les consommations d'électricité mesurées sont en recul pour les clients professionnels et quasi-stables pour les clients particuliers. Au final, le chiffre d'affaires électricité hors ventes aux gestionnaires de réseaux diminue de 20M€, soit -7% par rapport au premier semestre 2013.

En gaz, l'impact climatique est encore plus marqué, du fait du poids du chauffage dans les consommations. Ainsi, les ventes de gaz sont en recul de 28,5M€, soit -22% par rapport à fin juin 2013.

En électricité comme en gaz, la baisse des ventes entraîne une diminution du résultat opérationnel de l'ordre de 29% par rapport à celui constaté à fin juin 2013.

Sur le semestre, ÉS Réseaux a maintenu sa performance opérationnelle, avec un haut niveau de qualité de fourniture d'électricité : le temps de coupure moyen vu par un client s'établit à 3mn45s à fin juin 2014.

Depuis le 1er janvier 2014, conformément à la loi Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité qui donnait la possibilité aux gestionnaires de réseau de sourcer leurs achats de pertes au tarif de cession jusqu'au 31 décembre 2013, Électricité de Strasbourg approvisionne ses achats de pertes au travers d'offres basées sur l'ARENH (Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique) et sur le marché.

Dans les services énergétiques, le Groupe ÉS a mis en service un immeuble de bureaux propriété d'Électricité de Strasbourg, dénommé Espace Vauban, dont la réhabilitation aux normes des bâtiments basse consommation (BBC) avait été confié à Ecotral. Le Groupe a décidé de céder cet immeuble au deuxième semestre 2014.

Ecotral, a par ailleurs finalisé la mise en service d'une chaufferie par pompe à chaleur au sein de l'écoquartier Cronenbourg, dans la banlieue de Strasbourg.

Dans le domaine de la géothermie profonde, la société ECOGI (Exploitation de la Chaleur d'Origine Géothermale pour l'Industrie), créée en 2011 en partenariat avec la société Roquette Frères et la Caisse des Dépôts et Consignations pour construire et exploiter une centrale de géothermie, a lancé les travaux de forage du deuxième puits.

Électricité de Strasbourg a procédé à l'acquisition du permis de recherche dit « Hangenbieten » à l'ouest de Strasbourg, en vue d'engager des études visant à explorer le potentiel géothermique de la zone.

Enfin, le Groupe ÉS a lancé un programme de réduction de son besoin en fonds de roulement visant à réduire ses besoins de trésorerie. Les effets des actions engagées dans le cadre de ce programme se traduiront en partie au deuxième semestre 2014 et surtout à compter de 2015.

1.2. Faits marquants concernant la maison mère

➤ Électricité de Strasbourg a achevé la pose de 1000 compteurs électroniques communicants sur son territoire de concession et plus précisément sur 8 communes du Bas-Rhin. A ce jour, les performances opérationnelles atteintes sont conformes aux objectifs et permettent de passer à la 2^{ème} phase de test pour s'approprier l'exploitation de ce système. Ce test de pose lancé mi-juillet 2013 a pour objectif d'appréhender, sur les métiers et l'organisation, les impacts d'un déploiement plus large selon un calendrier à fixer par les pouvoirs publics.

➤ En avril 2014, Électricité de Strasbourg a achevé d'importants travaux de rénovation pour l'immeuble de placement Espace Vauban situé au centre de Strasbourg. La cession de ce bâtiment est jugée hautement probable dans un délai d'un an, ce qui conformément à la norme IFRS 5 justifie le reclassement de sa valeur nette comptable consolidée de 8,9M€ sur la ligne « Actifs détenus en vue de leur vente » à l'actif du bilan semestriel 2014.

1.3. Faits marquants concernant les filiales

➤ Conformément à la loi NOME et ses principaux décrets d'application qui ont conduit à la mise en place du dispositif de l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH), ÉS Énergies Strasbourg bénéficie de l'accès à l'ARENH depuis le 1/07/2011. Le prix fixé par arrêté est de 42€/MWh pour l'année 2014.

➤ Depuis 2013, ÉS Énergies Strasbourg répond à des appels d'offre de gestionnaires de réseau d'électricité, qui en application des dispositions de l'article L.336-1 du code de l'Énergie, peuvent à compter du 1er janvier 2014 avoir un accès indirect à l'ARENH via des consultations spécifiques pour sourcer leurs pertes réseaux. Les premières livraisons d'énergie ont débuté en janvier 2014 et ont impacté significativement le chiffre d'affaires et les achats d'énergie du 1^{er} semestre 2014. Le dépôt de garantie versé à la Caisse des Dépôts et de Consignations (CDC) fin 2013 pour la réservation des volumes au guichet ARENH (23,1M€) a été remboursé en juin 2014 et remplacé par une caution bancaire.

➤ Fin juin 2014, le litige datant de 2007 avec un de nos fournisseurs bénéficiaire de l'obligation d'achat d'électricité d'origine hydraulique s'est clos après un rejet du pourvoi en cassation de la partie adverse. La provision constituée en 2007 a été reprise au 30 juin 2014 pour 830K€.

➤ En matière de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) à produire pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014, en tenant compte des certificats obtenus, des certificats attendus liés aux dépôts de dossiers en cours de traitement et de notre plan de développement prévisionnel, nous estimons ne pas avoir à comptabiliser au 30 juin 2014 de provision pour versement éventuel de pénalités.

Note 2 : Évolutions réglementaires et tarifaires

➤ La nouvelle loi sur la consommation dite « Loi Hamon » du 17 mars 2014 (n°2014 - 344) et plus précisément l'article 25, prévoit la suppression progressive des tarifs réglementés de vente de gaz naturel pour les clients professionnels consommant plus de 30 MWh par an. Le calendrier est le suivant :

- 19 juin 2014 pour les très gros consommateurs raccordés au réseau de transport et les entreprises locales de distribution dont le niveau de consommation est supérieur à 100 000 MWh par an,
- 1er janvier 2015 pour les consommateurs non résidentiels et les immeubles d'habitation consommant plus de 200 MWh par an ;
- 1er janvier 2016 pour les consommateurs non résidentiels consommant plus de 30 MWh, les immeubles d'habitation qui consomment plus de 150 MWh par an et les entreprises locales de distribution consommant moins de 100 000 MWh par an.

A ces échéances, les contrats au tarif réglementé de vente deviendront caducs. Les modalités de transition et d'information des clients sont prévues et détaillées dans la loi.

➤ Une délibération du 13 novembre 2013 de la CRE a été publiée au Journal Officiel du 20 décembre 2013 (CRER1330926V), elle porte sur le tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution d'électricité (« TURPE 4 HTA/BT ») avec une nouvelle méthodologie tarifaire tenant compte des motifs de la décision du Conseil d'État de novembre 2012. Les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2014 sont augmentés de 3,6% et une indexation sur l'inflation sera appliquée au 1^{er} août 2014.

S'agissant des tarifs de transport (« TURPE 4 HTB »), la délibération de la CRE du 3 avril 2013, publiée au Journal Officiel du 30 juin 2013 (CRER1316374V), a défini un nouveau tarif applicable à compter du 1^{er} août 2013 qui est ajustée annuellement au 1^{er} août sur la base d'une indexation sur l'inflation.

➤ A défaut d'arrêté tarifaire fixant la Contribution aux Charges de Service Public de l'Électricité (CSPE) et conformément à l'article L.121-13 du Code de l'énergie, le montant de la contribution applicable aux consommations d'électricité a été augmenté de 3 €/MWh à compter du 1^{er} janvier 2014 par le Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, soit une CSPE fixée à 16,5 €/MWh.

➤ Le décret n°2014-328 du 12 mars 2014 relatif à l'accès aux stockages souterrains de gaz naturel (DEVR1331661D) et publié au Journal Officiel du 14 mars 2014, modifie les obligations de stockage des fournisseurs de gaz en terme de volumes (quasiment sur l'ensemble du portefeuille de clients) et en terme de débit (capacité de fournir assez de gaz en période de pointe). Ces nouvelles dispositions entrent en vigueur pour la prochaine période de chauffe à compter du 31 octobre 2014.

➤ Les lois de finances pour 2014 et de finances rectificative 2013 ont apporté plusieurs modifications substantielles à la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN) à savoir essentiellement la suppression de l'exonération des particuliers pour le gaz naturel utilisé pour leur consommation et l'introduction d'une composante « carbone » appelée « contribution climat énergie ». Par ailleurs la TICGN est augmentée au 1^{er} avril 2014 pour passer de 1,19 €/MWh à 1,27 €/MWh.

➤ Par décision du 11 avril 2014, le Conseil d'État a annulé partiellement les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour la période du 23 juillet 2012 au 31 juillet 2013. Il a en effet jugé que le niveau de la hausse des tarifs jaune et bleu pour la période, limitée à 2 % par l'arrêté ministériel du 20 juillet 2012, était insuffisant, d'une part pour couvrir les coûts de production d'électricité d'EDF, et d'autre part compte tenu de l'objectif d'assurer la convergence tarifaire voulue par le législateur avec les coûts de fourniture de l'électricité distribuée à un tarif de marché d'ici le 31 décembre 2015.

Le Conseil d'État a enjoint les ministres concernés de prendre dans les deux mois un nouvel arrêté rétroactif conforme aux principes posés par sa décision. Afin de répondre à cette injonction, un projet d'arrêté a été soumis au Conseil supérieur de l'énergie (CSE) et à la CRE.

➤ La révision trimestrielle des tarifs réglementés du gaz naturel applicable à ES Énergies Strasbourg se traduit :

- au 1er janvier 2014 par une hausse de 0,015 centimes HT du kWh,
- et au 1^{er} avril 2014 par une baisse de 0,046 centimes HT du kWh.

Note 3 : Principes généraux et normes comptables

3.1. Référentiel comptable

Conformément au règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Électricité de Strasbourg sont conformes aux normes comptables internationales comprenant les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations publiées à ce jour au Journal Officiel de l'Union Européenne.

La présentation des états financiers est conforme aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés en conformité avec IAS 34 *Information financière intermédiaire*. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les états financiers semestriels 2014 sont présentés avec en comparatif la situation semestrielle 2013 établie selon le même référentiel.

La publication de ces états financiers a été autorisée le 28 août 2014 par le Conseil d'Administration.

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers du groupe est l'euro avec un niveau de précision retenu pour les états financiers en milliers d'euros.

Les principales sociétés incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sur l'année civile.

3.2. Principes comptables du 1^{er} semestre 2014

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2013, à l'exception des méthodes d'évaluation spécifiques aux arrêtés intermédiaires décrites en note 3.3 et des normes adoptées par l'Union européenne dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2014.

3.2.1. Première application de nouvelles normes

Les normes IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ont été publiées en mai 2011. Ces normes ont été adoptées par l'Union européenne le 29 décembre 2012.

Elles ont été complétées par :

- des amendements aux normes existantes IAS 27 (2011) « États financiers individuels » et IAS 28 (2011) « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- des amendements aux normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 concernant leurs « Dispositions transitoires » ;
- des amendements aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 concernant l'exemption de consolidation applicable aux « Entités d'investissement ».

L'ensemble de ces normes et amendements sont d'application obligatoire au plus tard à compter du 1er janvier 2014. Les normes citées ci-dessus ne génèrent pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe ES.

• IFRS 10 « États financiers consolidés »

La norme IFRS 10 remplace les dispositions relatives aux états financiers consolidés qui figuraient dans la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels », ainsi que l'interprétation SIC 12 «

Consolidation - entités ad hoc ». La norme IFRS 10 introduit un nouveau modèle unique de contrôle fondé sur les critères suivants : « un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci ».

• IFRS 11 « Partenariats »

La norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 «Participations dans des coentreprises» et l'interprétation SIC 13 «Entités contrôlées conjointement - apports non monétaires par des coentrepreneurs». Cette norme définit la manière dont doit être traité un partenariat au travers duquel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint.

Selon IFRS 11, seuls deux types de partenariats existent : les coentreprises et les activités conjointes.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties («co-entrepreneurs») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties («co-participants») ont des droits directs sur les actifs et des obligations au titre des passifs de l'entité.

En application de la norme IFRS 11, les partenariats qualifiés de coentreprises doivent être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (la méthode de l'intégration proportionnelle n'étant plus autorisée). Chacun des co-participants à une activité conjointe doit comptabiliser, ligne à ligne, les actifs et passifs ainsi que les produits et les charges relatifs à ses intérêts.

• IFRS 12 «Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités»

La norme IFRS 12 précise les informations à fournir au titre des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et/ou des entités structurées non consolidées.

3.2.2. Autres amendements et interprétations

Les textes suivants, d'application obligatoire au 1er janvier 2014, n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés résumés du Groupe ES au 30 juin 2014 :

- l'amendement à la norme IAS 32 « Compensation des actifs financiers et des passifs financiers » ;
- les amendements à la norme IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » ;
- les amendements à la norme IAS 36 « Dépréciations des actifs - Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».

Par ailleurs, le Groupe n'a pas appliqué de norme, interprétation ou amendement par anticipation, en particulier l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes ». Cette interprétation adoptée par l'Union européenne le 13 juin 2014 sera appliquée par le Groupe à partir du 1er janvier 2015.

Sur la base des analyses menées à date, le Groupe estime que l'application future de l'interprétation IFRIC 21 aura un impact sur ses comptes consolidés semestriels. Elle aura pour conséquence une augmentation significative des dettes fiscales enregistrées au bilan (principalement les taxes liées à l'énergie et les taxes foncières).

3.3. Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés requiert de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers, ainsi que les notes qui les accompagnent.

Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient différer de ces estimations actuelles.

Les principales méthodes comptables sensibles au titre desquelles le Groupe a recours à des estimations et jugements sont identiques à celles décrites en note 5.3 de l'annexe des états financiers consolidés au 31 décembre 2013.

Seuls les avantages au personnel suivent une méthode d'évaluation spécifique aux arrêtés intermédiaires. Le montant de l'engagement au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme au 30 juin 2014 est calculé en projetant sur une demi-année l'engagement au 31 décembre 2013, compte tenu des prestations versées et des mouvements sur les actifs de couverture. Les hypothèses actuarielles entrant dans le calcul des engagements pour avantages au personnel ne sont généralement pas modifiées pour les arrêtés intermédiaires par rapport à celles utilisées lors des clôtures annuelles, sauf si des évolutions significatives intervenaient sur certains paramètres.

Au 30 juin 2014, le taux d'actualisation est fixé à 3,1% au lieu de 3,5% au 31 décembre 2013, et le taux d'inflation pris en compte est de 1,7% au lieu de 1,9% au 31 décembre 2013.

Note 4 : Périmètre de consolidation

4.1. Évolution du périmètre au cours du 1^{er} semestre 2014

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2014 est identique à celui au 31 décembre 2013.

4.2. Évolution du périmètre au cours de l'exercice 2013

Le périmètre de consolidation du Groupe ES a été modifié en 2013 par :

- la sortie de la société GEOFOREST SAS (cession de l'ensemble des actions détenues au 1^{er} novembre 2013)
- et la sortie de la société PROTIRES SAS (liquidation définitive le 24 juillet 2013).

Note 5 : Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » en se basant sur le reporting effectué en interne. Les secteurs sont définis par entité et activité, l'information par zone géographique n'étant pas pertinente pour le Groupe Électricité de Strasbourg, qui a ses actifs et ses clients essentiellement sur le Nord de l'Alsace.

L'information sectorielle est composée de 3 secteurs opérationnels :

- Distribution d'électricité : activité de gestion de réseau de la maison mère Électricité de Strasbourg
- Production et Commercialisation d'électricité et de gaz : activité de production et de commercialisation d'énergies et de services associés
- Autres secteurs : regroupant les différentes activités des autres filiales comme les services, l'immobilier, la géothermie, ...

Les données sectorielles s'entendent avant retraitements de consolidation et ajustements inter-secteurs. Les transactions entre secteurs sont réalisées aux prix du marché.

Note 6 : Saisonnalité de l'activité

Le résultat opérationnel intermédiaire dégagé est caractérisé par une importante saisonnalité liée à un haut niveau d'activité aux 1^{er} et 4^{ème} trimestres de l'année civile. Le phénomène, fonction des conditions climatiques et de la tarification, est d'amplitude variable selon les années.

Pour illustration, les chiffres d'affaires et résultats opérationnels courants au titre du 1^{er} et 2^{ème} semestre 2013 ainsi que ceux de l'exercice 2013 sont présentés ci-dessous :

(en K€)	1 ^{er} semestre 2013	2 ^{ème} semestre 2013	2013
Chiffre d'affaires	446 052	392 297	838 349
Résultat opérationnel courant	63 611	53 377	116 988

✓ Notes explicatives aux comptes consolidés

Note 7 : Produits des activités ordinaires

	30.06.2014	30.06.2013
Ventes d'énergie et péage (1)	456 554	422 210
Prestations de services	2 812	2 785
Ventes de Marchandises	652	624
Autres produits d'exploitation	22 309	20 433
Chiffre d'affaires	482 327	446 052
Production immobilisée	5 424	7 262
Subventions d'exploitation (2)	27 073	19 876
Autres produits de l'activité	32 497	27 138
Total	514 824	473 190

(1) Les Ventes d'énergie et péage comprennent les opérations de négoce nettes des achats conformément à la pratique du secteur soit un net de +0,1M€ au 30 juin 2014 et de 0M€ au 30 juin 2013. L'analyse IFRS menée en 2014 sur les contrats de ventes d'électricité à certains gestionnaires de réseaux a démontré que ces opérations relèvent de l'activité dite « normale » et figurent en brut dans le chiffre d'affaires et les achats d'énergie.

(2) Les subventions d'exploitation comprennent essentiellement la subvention CSPE reçue au titre de la Contribution au Service Public de l'Électricité.

Note 8 : Achats et variations de stocks

	30.06.2014	30.06.2013
Achats matières premières & autres approvisionnements (1)	-2 728	-2 845
Achats de sous-traitance	-3 162	-4 799
Achats d'énergies (2)	-363 848	-303 954
Achats non stockés, matériel et fournitures	-1 291	-1 126
Achats de marchandises (1)	-665	-805
Total	-371 694	-313 529

(1) Les montants ci-dessus incluent les variations de stocks.

(2) La rubrique Achats d'énergies comprend les achats d'électricité, les achats consommés de gaz (y compris variation de stock gaz) et les achats obligés d'électricité produite par certaines installations (installations photovoltaïques par exemple) qui sont compensés par la subvention CSPE (cf. Note 7 ci-dessus).

Note 9 : Dépréciations nettes

	30.06.2014	30.06.2013
Dotations pour perte de valeur sur créances clients et autres débiteurs (1)	-2 045	-4 310
Dotations pour litiges	-68	-47
Dotations pour engagement envers le personnel (2)	-1 518	-1 296
Autres dotations aux provisions pour risques et charges	-38	-313
Reprises de perte de valeur sur créances clients et autres débiteurs (1)	637	2 347
Reprises pour litiges	927	58
Reprises pour engagement envers le personnel (2)	3 130	2 919
Autres reprises de provisions pour risques et charges	15	5
Total	1 040	-637

(1) les pertes sur créances clients irrécouvrables passées en compte de résultat s'élèvent à 878 K€ au 30 juin 2014 et 1 094 K€ au 30 juin 2013.

(2) concerne des avantages à court terme envers le personnel.

Note 10 : Autres produits et charges d'exploitation

	30.06.2014	30.06.2013
Autres charges d'exploitation (1)	-4 471	-4 647
Autres produits d'exploitation (2)	416	749
Total	-4 055	-3 898

(1) Il s'agit essentiellement de redevances versées aux communes dans le cadre des contrats de concessions, des pertes sur créances irrécouvrables et des achats directs de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

(2) Comprend essentiellement des produits divers de gestion courante.

Note 11 : Autres produits et charges opérationnels

	30.06.2014	30.06.2013
Autres charges opérationnelles (1)	- 887	-1 176
Autres produits opérationnels (1)	49	912
Total	-838	-264

(1) Il s'agit essentiellement des produits de cession des immobilisations et de leurs valeurs nettes comptables.

Note 12 : Coût de l'endettement financier net

Produits de Trésorerie et d'équivalent de Trésorerie	30.06.2014	30.06.2013
Produits de Trésorerie	1 211	962
Produits sur compte courant et cash-pooling	380	494
Total (1)	1 591	1 456

Coût de l'endettement financier brut

Charges d'intérêts sur emprunts		
Charges d'intérêts sur crédit-bail ou location financement	-116	-68
Total	-116	-68

Note 13 : Charge d'impôt sur le résultat

Détail de la charge d'impôt	30.06.2014	30.06.2013
Impôt courant exigible	-18 872	-25 107
Impôts différés	855	1 404
Total	-18 017	-23 703

En complément à la remarque concernant le contrôle fiscal d'Électricité de Strasbourg portant sur les années 2005 à 2007 mentionnée dans la note 19 de l'annexe consolidée annuelle 2013, le 10 février 2014 le Tribunal Administratif de

Montreuil a prononcé un jugement en faveur d'Électricité de Strasbourg. La partie adverse a fait appel de cette décision en juin 2014. Par ailleurs la DVNI a procédé en avril 2014 au remboursement des 2,4M€ en impôt, contribution et intérêts de retard. Électricité de Strasbourg estime ne pas devoir constater de provision compte tenu de ses arguments et de la jurisprudence fiscale en vigueur.

La société SOFIDAL est sortie du périmètre d'intégration fiscale au 1er janvier 2014. Il n'y a pas d'impact significatif relevé sur les comptes consolidés.

Note 14 : Goodwill

Au 30 juin 2014, les valeurs brutes et nettes du goodwill n'ont pas varié par rapport au 31 décembre 2013. Aucun indice de perte de valeur n'a été relevé au 30 juin 2014.

Note 15 : Ensemble des immobilisations corporelles

15.1. Immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité – hors contrats de location financement

Flux des immobilisations corporelles	A l'ouverture	Mouv. de Périmètre	Aug.	Dim.	Autres variations	A la clôture
Terrains	8 589				9	8 598
Construction	75 663		40	1 051	-3 873	70 779
Réseaux	710 807			1 001	15 673	725 479
Autres installations, matériels et outillage	391 390			609	3 283	394 064
Autres immobilisations corporelles	25 739			286	1 337	26 790
Immobilisations en cours	27 314		13 663		-14 670	26 307
Avances et acomptes s/ immo corporelles	3 043		905		-1 603	2 345
Total brut	1 242 545		14 608	2 947	156	1 254 362
Total amortissements	545 755					559 845
Total net	696 790					694 517

Aucun indice de perte de valeur n'a été relevé au 30 juin 2014.

15.2. Immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité – contrats de location financement

Aucune acquisition significative, aucun engagement d'acquisition, perte de valeur ou cession n'a été constaté au 30 juin 2014.

15.3. Autres immobilisations corporelles du domaine propre

Flux des immobilisations corporelles	A l'ouverture	Mouv. de Périmètre	Aug.	Dim.	Autres variations	A la clôture
Terrains						
Construction						
Autres installations, matériels et outillage	3 986		27	9		4 004
Autres immobilisations corporelles	1 394		93	35		1 452
Immobilisations en cours	809		892		-43	1 658
Avances et acomptes s/ immo corporelles						
Total brut	6 189		1 012	44	-43	7 114
Total amortissements	1 228					1 384
Total net	4 961					5 730

Aucun indice de perte de valeur n'a été relevé au 30 juin 2014.

15.4. Immeubles de placement

Courant du 1^{er} semestre 2014, les travaux de rénovation BBC relatif à l'immeuble de placement Espace Vauban situé au centre de Strasbourg ont été mis en service et reclassés en «Actifs détenus en vue de leur vente» (cf. note 18 ci-dessous). Par ailleurs aucune acquisition ou cession significative n'a été constatée sur le semestre.

Aucune perte de valeur n'a été relevée au 30 juin 2014.

Information sur la juste valeur au 30.06.14

Montants en
K€

Juste valeur des Immeubles de placement

54 547

La valorisation repose sur une évaluation faite par un cabinet d'expertise immobilière indépendant, à partir des prix pratiqués sur le marché pour le même type de biens.

Note 16 : Autres actifs financiers non courants

Actifs financiers évalués à la juste valeur	Juste valeur 30.06.2014	Revalorisation / Résultat 30.06.2014	Revalorisation / Capitaux propres 30.06.2014	Revenus perçus 30.06.2014
Actifs disponibles à la vente - titres	5 581		255	186
Actifs disponibles à la vente - VMP	21			
Actifs détenus à des fins de transaction	1 452			3
Compte courant EDF et autres (échéance > 1 an)				
Instruments financiers dérivés – négoce				
Total	7 054		255	189

Actifs financiers évalués au coût amorti	Valeur comptable 30.06.2014	Revenus perçus 30.06.2014
Prêts et créances émis par l'entreprise	1 689	20
Dépôt et cautionnement	29	248
Total	1 718	268

Note 17 : Actifs financiers courants

Actifs financiers évalués à la juste valeur	Juste valeur 30.06.2014	Revalorisation / Résultat 30.06.2014	Revalorisation / capitaux propres 30.06.2014	Revenus perçus 30.06.2014
Valeurs mobilières de placement (échéance > 3 mois)	5 000			
Actifs détenus à des fins de transaction (dont placement EDF)				
Compte courant EDF et autres (placements > 3 mois)	88 086			380
Instruments financiers dérivés - couverture				
Instruments financiers dérivés - négoce	94	94		
Total	93 180	94		380

Actifs financiers évalués au coût amorti	Valeur comptable 30.06.2014	Revenus perçus 30.06.2014
Prêts et créances émises par l'entreprise	296	4
Dépôt et cautionnement		
Total	296	4

Note 18 : Actifs détenus en vue de leur vente

La rubrique « Actifs détenus en vue de leur vente » comprend l'immeuble de placement Espace Vauban situé au centre de Strasbourg dont le processus de cession est en cours (cf. note 1).

Note 19 : Capital émis

Au 30 juin 2014, le capital social d'Électricité de Strasbourg s'élève à 71 693 860 euros, divisé en 7 169 386 actions entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale de 10 euros chacune (inchangé par rapport au 31 décembre 2013).

Note 20 : Passifs spécifiques des concessions

	A l'ouverture	Dotations ou Augmentations	Reprises utilisées	Reprises sans objet ou Diminutions	Autres mouvements	A la clôture
Contrevaleur des biens	458 076	1 348(1)	0	-1 558(2)	5 021	462 887
Financement concessionnaire non amorti	-218 426	4 237	0	52(2)	-9 709	-223 846
Droits sur biens existants - Valeurs nettes	239 650	5 585	0	-1 506	-4 688	239 041
Amortissement financement du concédant	153 290	3 896	0	-8(2)	-540	156 638
Provision pour renouvellement	343 140	5 359	-2 836(3)	-3 698(4)	0	341 965
Droits sur biens à renouveler	496 430	9 255	-2 836	-3 706	-540	498 603
Passifs spécifiques des concessions de Distributions Publique d'électricité	736 080	14 840	- 2 836	-5 212	-5 228	737 644

(1) Les augmentations sont liées aux subventions reçues

(2) Les diminutions sont relatives aux mises au rebut (amortissement repris dans le compte de résultat)

(3) Les reprises utilisées concernant les provisions pour renouvellement sont affectées à la contrevaleur des biens

(4) Les reprises sans objet de la provision pour renouvellement correspondent à la part non utilisée lors du renouvellement des biens

Les passifs spécifiques des concessions sont évalués suivant des méthodes identiques à celles exposées dans l'annexe aux comptes consolidés au 31.12.2013, en particulier dans la note 9.10 qui décrit notamment l'impact d'une méthode alternative de calcul. Celle-ci conduirait à déterminer le montant des engagements contractuels à partir de la valeur actuelle du montant à décaisser pour faire face au renouvellement des biens concédés à l'issue de leur durée de vie.

Note 21 : Provisions

	A l'ouverture	Mouv. de Périmètre	Dotation	Reprise conso.	Reprise sans objet	Variation écart actuariel	Autres variations	A la clôture
Prov. litiges (1)	8 646		68	97	830			7 787
Prov. garanties données	130		38	15				153
Prov. autres risques	6							6
Prov. pour le personnel (2)	109 880		6 474	6 804		4 107		113 657
Prov. pour impôts	661			74				587
Prov. pour autres charges	1 051							1 051
Total	120 374	0	6 580	6 990	830	4 107	0	123 241

	Part Courant (< 1 an)	Part Non Courant (> 1 an)
Prov. litiges (1)	644	7 143
Prov. garanties données	6	147
Prov. autres risques		6
Prov. pour le personnel (2)	8 906	104 751
Prov. pour impôts	73	514
Prov. pour autres charges	1 051	
Total	10 680	112 561

(1) Informations sur l'évolution au 1^{er} semestre 2014 des principaux litiges faisant l'objet de provisions (en complément aux remarques mentionnées dans la note 37 de l'annexe consolidée du 31 décembre 2013) :

- Pas d'évolution de la procédure concernant le litige avec la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). La provision pour litige constatée fin 2007 pour 7,14 M€ est maintenue dans les comptes du 30 juin 2014.
- Le litige avec un de nos fournisseurs bénéficiaire de l'obligation d'achat d'électricité d'origine hydraulique a fait l'objet d'un rejet du pourvoi en cassation de la partie adverse (cf. note 1.3). La provision constituée en 2007 de 830K€ est donc reprise dans les comptes du 30 juin 2014.
- Pas d'évolution du litige pour retard de délivrance de la proposition technique et financière d'un raccordement d'installation photovoltaïque ayant généré une application défavorable de tarif de rachat d'électricité. La provision constituée en 2012 pour un montant de 512K€ est maintenue dans les comptes du 30 juin 2014.

(2) Dont au 30 juin 2014, 99 005K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi, 13 096K€ au titre des avantages à long terme et 1 556K€ au titre des avantages à court terme. Le calcul de l'engagement au 1er semestre 2014 est réalisé à partir d'une projection des engagements calculés au 31 décembre 2013 (voir note 3.3).

Note 22 : Passifs financiers courants et non courants

	30.06.2014	COURANT	NON COURANT	
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de 5 ans
Dépôts et cautionnements reçus	7 435	15	47	7 373
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0	0
Dettes financières divers	3 803	290	644	2 869
Instruments financiers dérivés - négoce	0	0	0	0
Total	11 238	305	691	10 242

Note 23 : Tableau des flux de trésorerie

23.1. Réconciliation du poste trésorerie nette présenté dans le tableau des flux de trésorerie avec les éléments du bilan

	Trésorerie à l'ouverture	Trésorerie à la clôture
Disponibilités	60 233	86 362
Valeurs mobilières de placement (échéance < 3 mois)	0	0
Compte courant EDF (placements < 3 mois)	0	50 112
Autres passifs	0	0
Total	60 233	136 474

23.2. Réconciliation du poste trésorerie nette présenté en complément au bas du tableau des flux de trésorerie avec les éléments du bilan

	Trésorerie à l'ouverture	Trésorerie à la clôture
Disponibilités	60 233	86 362
Valeurs mobilières de placement	5 021	5 021
Compte courant EDF (peu importe l'échéance)	175 080	130 221
Autres passifs	-102	-159
Total	240 232	221 445

La variation de trésorerie présentée dans ce tableau comprend également les placements qui ont une échéance de plus de 3 mois mais pour lesquels le risque de changement de valeur est négligeable.

23.3. Tableau de variation de l'endettement financier net

	Trésorerie à l'ouverture	Variation	Trésorerie à la clôture
Trésorerie brute	60 233	76 241	136 474
Soldes débiteurs bancaires	0	0	0
Trésorerie nette (a)	60 233	76 241	136 474
Certains passifs financiers à court et long terme	10 807	431	11 238
Certains passifs d'exploitation	0	0	0
Instruments financiers - couverture	0	0	0
Intérêts courus sur les postes ci-dessus	0	0	0
Endettement financier brut (b)	10 807	431	11 238
Endettement financier net (a-b)	49 426	75 810	125 236

Note 24 : Autres engagements

Les engagements mentionnés dans cette note comprennent tous les engagements hors bilan identifiés par le Groupe comme significatifs et pris envers les tiers par l'ensemble des entreprises consolidées par intégration globale (engagements hors bilan des sociétés mises en équivalence exclus des données chiffrées ci-dessous).

Engagements donnés (en K€)	30.06.2014	Échéance à moins d'1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Avals et cautions	877	877		
Engagements sur commandes d'investissements	14 432	13 558	874	
Engagements sur commandes d'exploitation	16 004	13 755	2 249	
Contrats de locations simples	3 381	1 118	1 727	536
Autres engagements (y compris comptes courants)	12 685	12 685		
TOTAL	47 379	41 993	4 850	536

Au 30 juin 2014, les engagements d'achats d'énergie du Groupe s'élèvent à 322,1 M€, pour des contrats à terme, en contrepartie des ventes aux clients finaux régulés ou ayant exercé leur éligibilité, des ventes aux gestionnaires de réseaux ainsi que des positions de négoce.

Engagements reçus (en K€)	30.06.2014	Échéance à moins d'1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Avals et cautions	1 205	1 045	160	
Engagements sur commandes d'exploitation	4 257	3 286	971	
Contrats de locations simples (loyers immobiliers)	12 504	3 226	5 269	4 009
Autres engagements (y compris convention de trésorerie et comptes courants)	77 908	64 794	13 114	
TOTAL	95 874	72 351	19 514	4 009

Note 25 : Transactions entre parties liées

La nature des opérations avec les parties liées a connu une évolution significative depuis le 31 décembre 2013. En effet suite à des appels d'offres remportés par ES Énergies Strasbourg, le Groupe livre de l'électricité à ERDF et RTE pour couvrir une partie de leurs achats de pertes réseau depuis le 1er janvier 2014 (cf. note 1). Ces transactions viennent s'ajouter aux transactions toujours significatives avec EDF et RTE pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité (inchangé par rapport au 31 décembre 2013).

Note 26 : Information sectorielle

	Distributeur d'électricité		Production et Commercialisation d'électricité et de gaz		Autres secteurs		Éliminations		Consolidé	
	30.06.2014	30.06.2013	30.06.2014	30.06.2013	30.06.2014	30.06.2013	30.06.2014	30.06.2013	30.06.2014	30.06.2013
Chiffre d'affaires externe	22 220	19 286	449 955	416 636	10 152	10 130			482 327	446 052
Chiffre d'affaires inter-secteur	102 646	108 827	3 050	3 230	1 936	1 876	-107 632	-113 933	0	0
Chiffre d'affaires	124 866	128 113	453 005	419 866	12 088	12 006	-107 632	-113 933	482 327	446 052
EBITDA	50 669(1)	55 069(1)	16 674(1)	29 614(1)	453	751			67 796	85 434
Résultat sectoriel	18 570(1)	23 598(1)	8 221(1)	15 210(1)	-400	-9			26 391	38 799

BILAN

Immobilisations incorporelles et corporelles	745 155	722 534	40 396	42 108	29 556	28 626			815 107	793 268
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	0	14 154	13 535	17	443			14 171	13 978
Autres actifs sectoriels (2)	264 448	290 044	288 329	269 485	26 601	20 496			579 378	580 025
Total Actif consolidé	1 009 603	1 012 578	342 879	325 128	56 174	49 565			1 408 656	1 387 271

AUTRES INFORMATIONS

Investissements corporels et incorporels	18 549	17 859	1 273	604	1 084	360			20 906	18 823
--	--------	--------	-------	-----	-------	-----	--	--	--------	--------

- (1) neutralisation de l'intragroupe au titre des consommations des agents (livraison assurée par la filiale ES ENERGIE STRASBOURG),
(2) les autres actifs sectoriels comprennent les goodwill (voir note 14).

Événements postérieurs à la clôture

Néant



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9, avenue de l'Europe
BP 20002 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



20, avenue de la Paix
67080 Strasbourg

ELECTRICITE DE STRASBOURG S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2014

Période du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014

Société anonyme au capital de 71 693 860 €

Siège social : 26, Boulevard du Président Wilson 67000 STRASBOURG

RCS : STRASBOURG 558 501 912

KPMG AUDIT

MAZARS



KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE 9 AVENUE DE L'EUROPE – BP 20002 SCHILTIGHEIM
67 013 STRASBOURG CEDEX

MAZARS

20, AVENUE DE LA PAIX - BP 60003 – 67080 STRASBOURG CEDEX

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2014

Période du 1er janvier au 30 juin 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Electricité de Strasbourg S.A., relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Strasbourg, le 28 août 2014

Les Commissaires aux comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

Jean-Louis CAULIER

Frédéric PIQUET

Laurence FOURNIER

MAZARS

Valentin WITTMANN